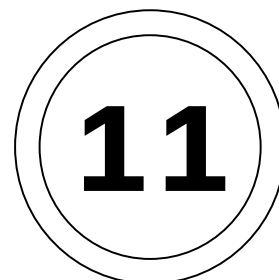


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ACCUEIL DE L'AEROPORT REGIONAL DE LORRAINE



Annexes sanitaires

**Approbation du PLUi par Délibération
du Conseil Communautaire du :
20 décembre 2012**



Atelier A4 architecture et urbanisme durables

Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoine Collin – 57000 Metz
Tél : 03 87 76 02 32 – Fax : 03 87 74 82 31
Web : www.atelier-a4.fr – E-mail : nvc@atelier-a4.fr

CESTE Conseils, études et suivis technico-économiques

Denis Willemin Ingénieur
Zone Val Euromoselle Sud – 9A, rue du Grand Pré – 57140 Norroy-le Veneur
Tél : 03 87 76 78 39 – Fax : 03 87 76 71 41
Web : www.ceste.fr – E-mail : contact@ceste.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL de la Communauté de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine

CHRONOLOGIE DE LA PROCEDURE

PROCEDURE D'ELABORATION DU PLUi

<i>PRESCRIPTION</i>	<i>ARRET</i>	<i>ENQUETE PUBLIQUE</i>	<i>APPROBATION</i>
31.03.2005	06.10.2011	02.07.2012 au 02.08.2012	20.12.2012

PROCEDURE DE REVISION

<i>PRESCRIPTION</i>	<i>ARRET</i>	<i>ENQUETE PUBLIQUE</i>	<i>APPROBATION</i>

APPROBATION DE DECLARATION DE PROJET

APPROBATION DE MODIFICATION

APPROBATION DE MODIFICATION SIMPLIFIEE

ARRETE DE MISE A JOUR

NOTE TECHNIQUE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES

La compétence générale des déchets n'appartient pas à la Communauté de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine ; elle incombe au SIVU de Rémilly pour Silly-en-Saulnois et Vigny, et à chacune des communes pour Goin, Pagny-lès-Goin et Liéhon.

1. Communes de Silly-en-Saulnois et de Vigny :

Le ramassage hebdomadaire des **déchets ménagers** (conditionnés sous forme de sacs) est réalisé en régie directe par le SIVU de Rémilly. Les déchets sont ensuite déposés au centre d'enfouissement technique contrôlé de Téting-sur-Nied.

La collecte des sacs transparents destinés au **tri sélectif** est quant à elle organisée par la société *Sita Lorraine*, bimensuellement. Tous ces déchets recyclables sont pris en charge par sa filiale *Lorval* à Fameck.

En complément, **le verre** est collecté par le biais des apports volontaires des habitants. Ainsi, un conteneur «verres» est situé à Silly-en-Saulnois alors que Vigny bénéficie de deux conteneurs. La société *Pate* de Gironcourt dans les Vosges en a la gestion.

Les autres types de déchets peuvent être déposés à la **déchetterie** de Rémilly.

Enfin, une collecte des **objets encombrants** est réalisée deux fois par an par la société *Sita Lorraine*, sans inscription préalable.

2. Communes de Goin, Pagny-lès-Goin et Liéhon :

Ces trois communes ont signé chacune une convention avec la Communauté de Communes du Vernois qui assure ainsi la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, et qui permet aux habitants de déposer les autres types de déchets à la **déchetterie de Verny** (ouverte quatre jours par semaine).

Actuellement la société *Sita Lorraine* a la charge du ramassage hebdomadaire des **déchets ménagers** conditionnés sous forme de bacs bruns. La régie *Haganis* traite



ensuite ces déchets par incinération et valorisation énergétique (production de chaleur pour le réseau de chauffage urbain de Metz).

La collecte des sacs transparents destinés au **tri sélectif** est organisée par la même société *Sita Lorraine*, bimensuellement. Tous ces déchets recyclables sont pris en charge par sa filiale *Lorval* à Fameck.

En complément, une **collecte de verre** est réalisée par le biais des apports volontaires des habitants. Ainsi, un conteneur «verres» est situé dans chacune des trois communes. C'est la société *Pate* de Gironcourt dans les Vosges qui en a la gestion.

Enfin, la collecte des **objets encombrants** est réalisée une fois tous les deux mois par la société *Coved*, sur inscription préalable des personnes intéressées.

